



*Avis aux propriétaires des véhicules suivants, parkés sans droit sur la parcelle 1617, propriété de la commune de Collombey-Muraz :*

- ⇒ *Mitsubishi Galant, grise*
- ⇒ *Mazda 3, noire*
- ⇒ *VW Golf, grise. Châssis WVWZZZ6NZYY521448*
- ⇒ *Fiat Punto SX, brune*
- ⇒ *Iveco, rouge*
- ⇒ *Mitsubishi Colt, blanche. Châssis JMBMNCJ1A3U005531*
- ⇒ *Opel Corsa 1.2, rouge. Châssis WOLOSBF08Y6106593*

En référence aux articles 46 et 47 du Règlement intercommunal de Police, vous êtes sommés de déplacer vos véhicules dans un délai de 20 jours dès la date de cette publication.

A défaut d'exécution, conformément à la procédure, l'autorité communale rendra une décision formelle et les véhicules seront éliminés.

*L'Administration communale*